

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01273 Numéro SIREN : 792 133 258 Nom ou dénomination : A.G.E.
--

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2019 sous le numéro de dépôt 16686

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 31/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/16686

Déposant :

Nom/dénomination : A.G.E.

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 792 133 258

N° gestion : 2013 B 01273





"A.G.E."
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 Euros

Siège social :
36, avenue des Rossignols
91360 VILLEMORISON SUR ORGE

RCS EVRY B 792 133 258

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE ANNUELLE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

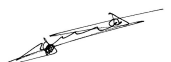
L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre, à seize heures,

Les associés de la Société A.G.E., au capital de 5 000 Euros divisé en 100 actions de 50 Euros chacune de valeur nominale, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Président.

Chaque associé a été normalement convoqué suivant les règles statutaires.

Il est établi une feuille de présence, signée par les associés présents, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés (tous les associés étaient présents).

- **Monsieur Alexandre GENESTE**
demeurant 36, avenue des Rossignols
91360 Villemorison sur orge
propriétaire de 95 actions
numérotées de 1 à 95,
- **Monsieur Guy GENESTE**
demeurant 36, avenue des Rossignols
91360 Villemorison sur orge
propriétaire de 5 actions
numérotées de 96 à 100,
- Total des actions présentes ou représentées : 100 actions
composant le capital social.



Monsieur Alexandre GENESTE préside la séance en qualité de Président associé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions, soit plus du cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

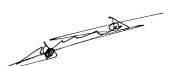
- la feuille de présence,
- copie des lettres de convocations adressées aux associés et les récépissés postaux d'envois recommandés,
- le rapport de gestion du président et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019 sur les opérations de l'exercice,
- un exemplaire des statuts,
- le texte des résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019 et quitus au Président ;
- Affectations des résultats ;
- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions ;
- Point sur le mandat et la rémunération du Président ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir au porteur pour formalités.



Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019 lesquels font apparaître un bénéfice 888,88 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 888,88 € de la manière suivante :

Report à nouveau	888,88 Euros (CT)
------------------	-------------------

Soit :

Report à nouveau (avant distribution)

Report à nouveau après AGO du 15/03/2019	15 060,46 Euros (CT)
--	----------------------

Affectation du résultat	<u>888,88 Euros (CT)</u>
-------------------------	--------------------------

Nouveau report à nouveau après affectation	15 949,34 Euros (CT)
--	----------------------



Report à nouveau (après distribution)

Nouveau report à nouveau après affectation 15 949,34 €uros (CT)

Dividende** 14 700,00 €uros (DT)

Nouveau report à nouveau après AGO du 26/09/2019 1 249,34 €uros (CT)

** Distribution globale
14 700,00 €

Dividende unitaire
147,00 €

Le dividende sera mis en paiement suivant les modalités suivantes :

Période de mise en paiement	Montant brut
Du 1 ^{er} au 15/11/2019	4 900,00 €
Du 1 ^{er} au 31/12/2019	4 900,00 €
Du 1 ^{er} au 31/01/2020	4 900,00 €

Réserve légale :

*Rappel : dotée en totalité et bloquée à 10 % du capital social soit 500,00 €uros.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Abattement	Dividende Total	Éligible	Non éligible	Dividende unitaire
21/09/2016- AG	40 %	22 500 €	22 500 €	0 €	225 €
29/09/2017- AG	40 %	31 200 €	31 200 €	0 €	312 €
27/09/2018- AG	40 %	9 000 €	9 000 €	0 €	90 €
15/03/2019- AG	40 %	10 500 €	10 500 €	0 €	105 €

Et à toutes fins utiles, il est rappelé ci-après les termes des textes législatifs et réglementaires en vigueur :

Conformément à l'article 158-3-2 du Code général des impôts, les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % ou à la fiscalité en vigueur à la date du paiement de ces derniers, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'ancien avoir fiscal et, de plus, suivant les nouvelles dispositions de la Loi de Finances 2008, les contributions et prélèvements sociaux seront effectués à la source *(imprimé 2777), versements qui seront directement versés par les sociétés au Trésor Public, les associés ne percevront donc plus qu'un dividende net. Il est rappelé que la Loi de Finances pour 2013 a modifié l'article 117 Quater du Code Général des Impôts. Les dividendes et distributions assimilées versés à partir de 2013, ne peuvent plus être soumis au prélèvement forfaitaire libératoire, supprimé, et sont désormais imposés selon le barème progressif de



l'impôt sur le revenu. L'abattement de 40 % peut toujours être pratiqué sur le montant des dividendes versés avant de soumettre ceux-ci au barème progressif. L'abattement annuel fixe a été supprimé. Il est précisé que les dividendes perçus seront toujours soumis aux prélèvements sociaux.

Depuis 2018, le taux de la CSG a été relevé de 1.7 point portant les prélèvements sociaux à 17.20%.

Un prélèvement de 12.8 % sera également opéré par l'établissement payeur -sauf dispense** - , il s'imputera sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

**La demande de dispense résulte de la production d'une attestation sur l'honneur du bénéficiaire des revenus distribués indiquant que le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition du foyer fiscal auquel il appartient, établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement de ces revenus, est inférieur à 50 000 € ou 75 000 €, selon la situation de famille.

Nous rappelons aussi qu'il faut tenir compte du vote des Lois de Finances, y compris, des rectificatives sur un exercice, sachant que les régimes fiscaux peuvent être modifiés. Il faut donc se calquer sur les dispositions qui seront en vigueur au moment du vote des distributions ou de leur paiement (se reporter aux textes / généralement Loi de Finances, en décembre, éventuellement rectificative en juillet avec effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année).

La loi de Finances initiale pour 2018 a instauré un prélèvement forfaitaire unique (PFU). Ce dernier appelé aussi « *flat tax* » se compose d'un taux forfaitaire d'impôt sur les revenus de 12.80% et d'un prélèvement social au taux de 17.20% soit un taux global d'imposition de 30%.

Les contribuables pourront opter pour cette « *flat tax* » ou choisir de rester sur le système de taxation actuel soit l'imposition au barème progressif avec l'abattement de 40%.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

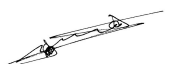
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir statué décide que le Président percevra une rémunération annuelle brute de # 17 880,00 €uros bruts annuels (hors charges sociales / régime général).

La collectivité des associés rappelle qu'au titre de l'exercice écoulé (période 2018/2019) notre Président a perçu 20 401,91 €uros bruts au titre de sa rémunération (hors charges sociales / régime général).

De plus, sur justificatifs, le Président sera remboursé de tous les frais engagés pour les besoins de la gestion de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Le Président

L'associé



Désignation de l'entreprise <u>SAS A.G.E.</u>				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise <u>36 avenue des Rossignols 91360 VILLEMOISSON SUR ORGE</u>						
Numéro SIRET* <u>7 9 2 1 3 3 2 5 8 0 0 0 1 4</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
				Exercice N clos le <u>31/03/2019</u>		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	82	016	82
	Immobilisations corporelles*		028	4 584	030	2 212
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044	4 666	048	2 294
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	29 005	070	29 005
		Autres* (3)	072	5 699	074	5 699
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	15 770	086	15 770
	Charges constatées d'avance *		092	1 337	094	1 337
	Total II		096	51 812	098	51 812
	Total général (I + II)		110	56 479	112	2 294
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	5 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	500		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* (131))		132			
	Report à nouveau		134	15 060		
	Résultat de l'exercice		136	888		
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	21 449		
	Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	20 394		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... (169) 4 588)		172	12 340		
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	32 735			
Total général (I + II + III)		180	54 184			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A.G.E.Néant ☐ *Exercice N clos le
31/03/2019**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	111 546	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	6
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	111 553	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	36 335
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	30 868
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	1 035
	Rémunérations du personnel*						250	28 770
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	11 657
	Dotations aux amortissements*						254	774
	Dotations aux provisions						256	
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259				262	17	
		260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	110 263	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 290	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					(III)	280	10
	Produits exceptionnels					(IV)	290	
	Charges financières					(V)	294	36
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347			(VI)	300	306
			348					
	Impôts sur les bénéfices*					(VII)	306	68
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	888	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	888	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249			251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127			ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991			Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345			Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)						992	
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				346	350	433
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	455
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	455	
						372		

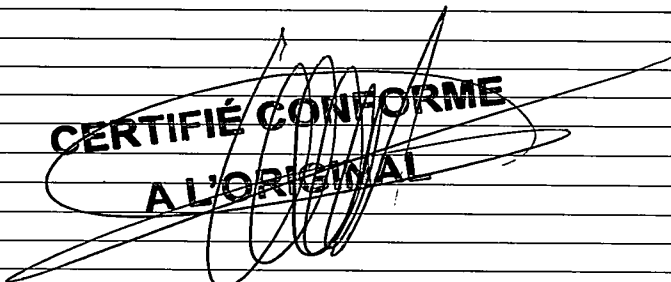


**ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE
DE L'EXERCICE (en liste)**

SAS A.G.E.
36 avenue des Rossignols
91360 VILLEMOISSON SUR ORGE

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

Libellé	Montant
Excédent des crédits d'impôts sur l'IS de l'exercice	433
	

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.G.E.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 54 184 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 889 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

FIDUCIAIRE DE L'ESSONNE - GROUPE GENDROT



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 501 Euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	83			83
Immobilisations corporelles	2 933	2 201	549	4 584
Immobilisations financières				
Total	3 015	2 201	549	4 667
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	83			83
Immobilisations corporelles	1 987	774	549	2 212
Immobilisations financières				
Total	2 070	774	549	2 295
ACTIF NET				2 372

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 201		2 201
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 201		2 201
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		549		549
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		549		549



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 36 042 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	29 005	29 005	
Autres	5 699	5 699	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 338	1 338	
Total	36 042	36 042	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 Euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 50,00 Euros.



Notes sur le bilan

Dettes

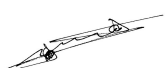
Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 32 735 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 394	20 394		
Dettes fiscales et sociales	7 753	7 753		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 588	4 588		
Produits constatés d'avance				
Total	32 735	32 735		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	4 588			

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	2 820
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	147
Total	2 967



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	1 338		
Total	1 338		



Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

